Accusé de réception en préfecture 049-200058923-20240115-DEL15012024006-DE Date de télétransmission : 18/01/2024 Date de réception préfecture : 18/01/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 15 janvier 2024

Convocation du 11 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 24 Nombre de Conseillers présents : 16

Conformément à l'article L 121-17 du Code des Communes, un extrait de la présente séance a été affiché à la porte de la Mairie le 18 janvier 2024.

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze du mois de janvier à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Madame Elisabeth MARQUET.

Etaient présents: Mesdames et Messieurs BEAUDOIN, HEUVELINE, JOUSSAUME, BERARDI, PRAIZELIN, COURCELLE, CHAPON, BELLARD, CULLERIER, EDIN, JOBERT, LUCIEN, LINARD, GUILLEUX, LE MARREC, MAUXION.

Absente excusée: Mme Nathalie LEGRAND

Mr Yves GOURDON donne pouvoir à François EDIN

Mme Raphaelle DESPLATS donne pouvoir à Thierry LE MARREC

Absents: Mme Katy LOISON

Mr André CONGNARD Mme Pauline BEAUDOIN Mr Jérôme TUFFIER

Convocation: 11/01/2024 Affichage: 18/01/2024

Secrétaire de séance : Mr François EDIN

Observation sur le dernier compte-rendu : Néant

OBJET : PARTICIPATION COMMUNALE AUX FRAIS DE TRANSPORT SCOLAIRES DES ENFANTS DE JARZE VILLAGES POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

Madame le Maire propose de maintenir la participation communale aux frais de transport pour les enfants de Jarzé Villages scolarisés dans les écoles de JARZE, CORNILLE-LES-CAVES et BAUNE à hauteur de 150 € par élève (110 € les années précédentes).

Cette participation sera versée directement aux familles selon les listes transmises par la Région qui ne déduit plus cette aide du montant facturé, sous réserve que le règlement ait bien été effectué par les familles.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

Certifié conforme, Le Maire, Elisabeth MARQUET.

